

Wallonie agriculture SPW

Nouvelle obligation BCAE 5-Protection des sols contre l'érosion (PAC 2023-2027)

Par Desmet Florence et Nihoul Philippe
du SPW- ARNE Direction R&D



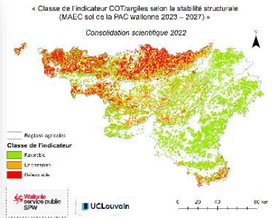
Cartographie de la sensibilité à l’érosion des parcelles agricoles

BCAE 5 érosion

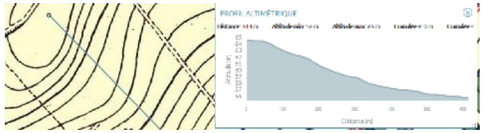
Sensibilité des sols agricoles à l'érosion hydrique

1. **Sensibilité du sol** (Erodibilité) *(Facteur K)*





2. **Topographie de la parcelle** (longueur de pente et inclinaison) *(Facteur LS)*



3. **Agressivité des pluies** (Erosivité) *(Facteur R)*

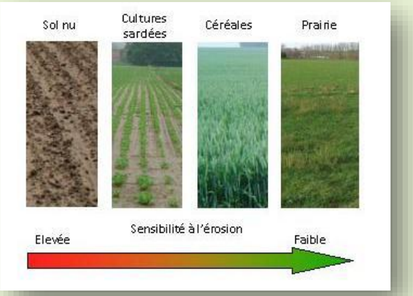


SENSIBILITE A L'EROSION

6 Classes de sensibilité

1 2 3 4 5 6

4. **Couverture du sol**

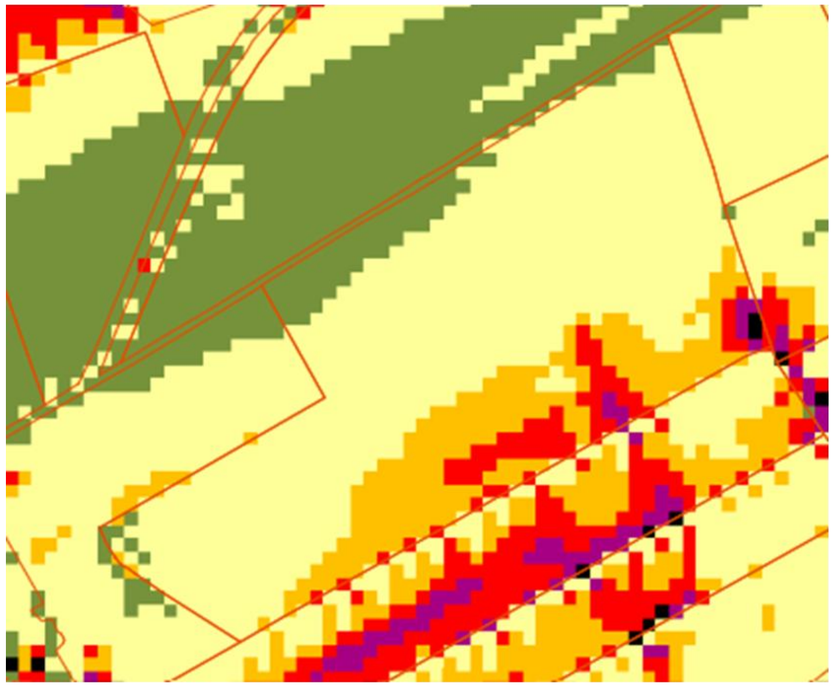


MESURES CORRECTRICES

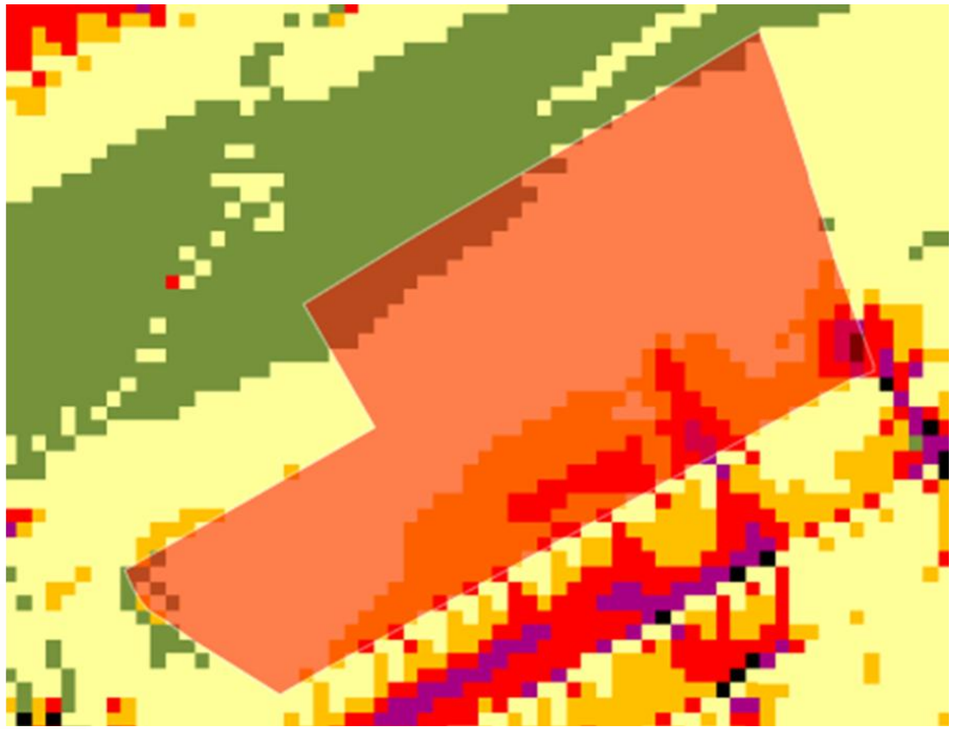
5. **Aménagements antiérosifs**



Classes de sensibilité à l'érosion







Estimation par pixel (1pixel= 100 m²)

Classement de la parcelle suivant règle « min 50 ares ou min 50 % »

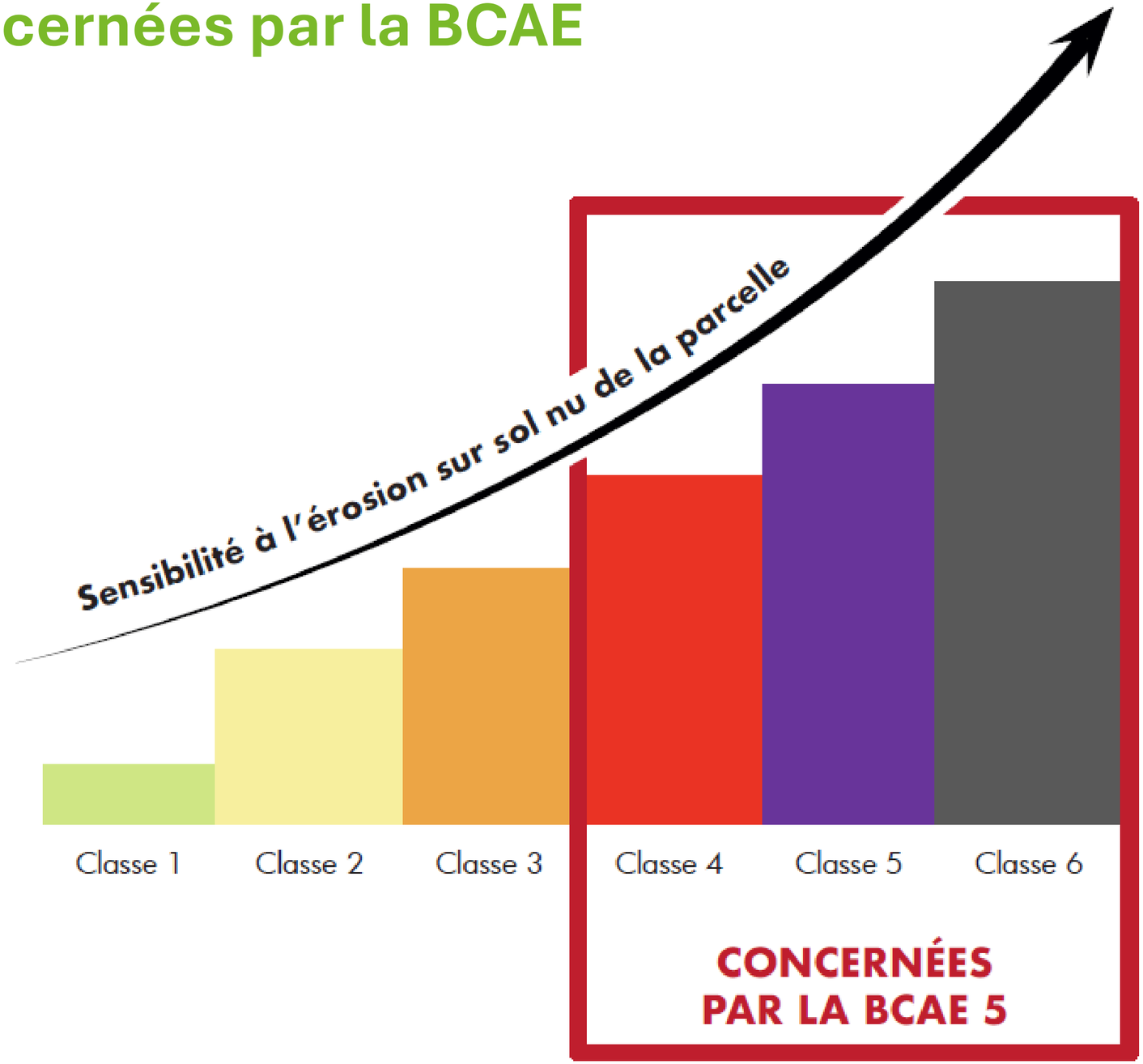
Classification à la parcelle agricole



Mécanisme de la nouvelle BCAE 5

BCAE 5 érosion

Parcelles concernées par la BCAE



Wallonie
service public
SPW

vironnement

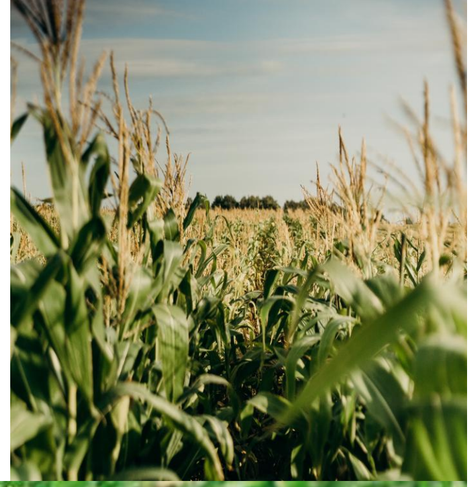
Quelles sont les cultures concernées par la BCAE 5 ?

Ce sont les **cultures dites sensibles à l'érosion** avec une **faible couverture** du sol au printemps et un **lit de semence affiné**

- principalement les cultures sur buttes, cultures sarclées, légumes de plein champ, oignons, etc.

Répondent aux exigences de la BCAE 5 :

Les cultures de type prairies, céréales d'hiver et oléagineux d'hiver et les cultures pérennes dont 8 interlignes sur 10 sont couvertes (prés-vergers, ...).







N.B. Une liste reprenant tous les codes cultures est disponible en ligne

Un panel de solutions disponibles



Réduire la classe de sensibilité à l’érosion

→ Avoir un bon taux de carbone

→ Diviser sa parcelle

→ Ajouter des bandes enherbées / haies dans sa parcelle



Gérer le risque d’érosion sur la parcelle

→ Mettre en place des techniques/pratiques culturales selon la culture



Être accompagné par un conseiller « Protection des sols »

→ Appliquer l’avis du conseiller

Réduire la classe de sensibilité à l'érosion
→ Avoir un bon taux de carbone

Un taux de carbone organique supérieur à la valeur seuil de sa région et un pH supérieur à 5,5

Région agricole	Taux de Carbone organique total (%)	pH KCl
Ardenne	2	≥ 5,5
Haute Ardenne		
Famenne		
Herbagère		
Herbagère (Fagne)		
Jurassique		
Condroz	1.8	
Campine hennuyère	1.4	
Limoneuse		
Sablo-limoneuse		

OU

Situation FAVORABLE selon la méthode de la MAEC Sol (MR 14)

Type de sol	Favorable
(% argile)	Rapport COT / argile
Léger (< 12%)	**> 17%**
Moyen (12 – 19 %)	**> 10%**
Lourd (> 19%)	**> 9%**

✓ Si OK → la classe de sensibilité à l'érosion est réduite de 1

Non cumulatives

Réduire la classe de sensibilité à l'érosion

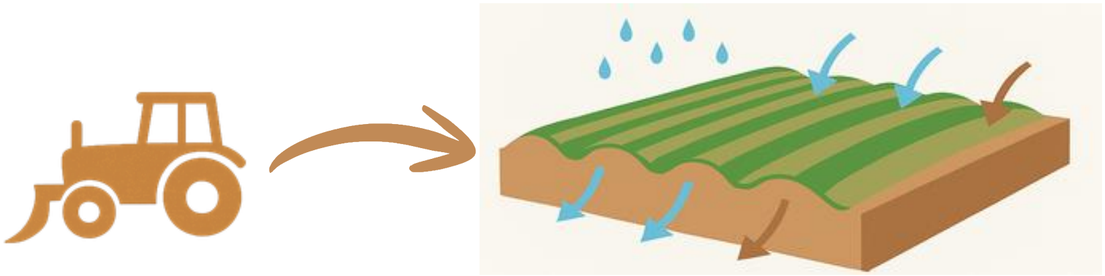
→ **modifier la géométrie de sa parcelles, ajouter des bandes enherbées ou haies**

Accès au simulateur pour tester l'effet de ces modifications sur la nouvelle classe de sensibilité à l'érosion



Gérer le risque d'érosion sur la parcelle

→ Mettre en place des techniques/pratiques culturales selon la culture



Les pratiques et techniques culturales

dépendent de la culture

Gérer le risque d'érosion sur la parcelle

→ Mettre en place des techniques/pratiques culturales selon la culture

- ✓ L'efficacité de chaque pratique est exprimée en points

  Boîte à outils = choix varié de pratiques agricoles efficaces pour limiter l'érosion et adaptées au type de culture

- ✓ Pour chaque classe de sensibilité à l'érosion (4, 5 et 6) un score minimal doit être atteint en cumulant une ou plusieurs pratiques

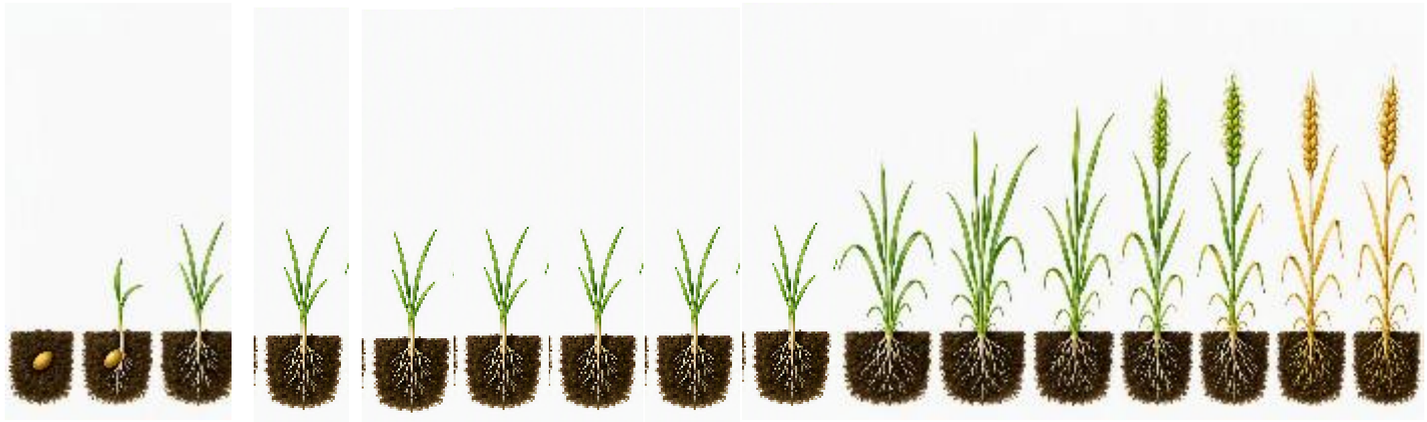
Classe de sensibilité	Nombre de points
Classe 4	**4 points**
Classe 5	**6 points**
Classe 6	**9 points**

Cultures peu (moins) sensibles à l'érosion

	Points
Prairie permanente	9
Jachère herbacée	9
Culture pluriannuelle avec au moins 8 interlignes végétalisées sur 10	9
Culture permanente avec au moins 8 interlignes végétalisées sur 10	9
Cultures d'hiver* (céréales, oléagineux, lin)	9
Céréales de printemps	2

** Une liste reprenant tous les codes cultures est disponible en ligne*

Exemple d’ itinéraire d’avoine de printemps ou d’orge de brasserie (ER CFE V2 A) implantés en hiver



1/01/2027 1/02/2027 31/12/2027

Implantation en automne 2026
= 9 points de couverture

Les céréales de printemps (variante 2_A de l’ER CFE) doivent être semées après le 15 février à l'exception de l'avoine de printemps et de l'orge brassicole qui peuvent être semés à partir du 1er novembre inclus.

Pratiques générales – Cultures sensibles à l'érosion

TOUTES CULTURES	Points
Interculture longue (fin au 01.02)	4
Bande anti-érosion* en AMONT	1
Bande anti-érosion* en AVAL	1
Surface herbacée ou bande boisée contigüe à la parcelle	1
Non utilisation de la herse rotative	3

→ Fiche technique n° 1

→ Fiche technique n° 2

→ Fiche technique n° 2



Nouveauté par rapport à la bande enherbée en R10/R15

Surface herbacée ou zone boisée contiguë doit **appartenir ou être exploitée (déclarée)** par le même agriculteur que la parcelle concernée.

Fiche technique n°1

INTERCULTURE LONGUE

DESCRIPTION DE LA TECHNIQUE

Maintenir l'interculture **jusqu'au 1er février** inclus minimum de l'année de l'introduction de la demande unique.

La **destruction des parties aériennes** du couvert est **autorisée** avant le 1er février sans toucher aux structures racinaires (ex : passage au rouleau FACA, girobroyage…). Le pâturage est également autorisé.



Implantation : aucune règle de date ni de type d'espèce imposé. L'agriculteur définit ses pratiques afin de garantir une couverture efficace du sol, avec une **obligation de résultat à partir du 1er janvier**, sans consignes spécifiques quant aux moyens à mettre en œuvre.

Wallonie
service pub
SPW

Fiche technique n°2

INSTALLATION D'UNE BANDE ENHERBÉE ANTI-ÉROSION

DESCRIPTION DE LA TECHNIQUE

Installation d'une bande enherbée anti-érosion installée **en amont ou en aval** d'une largeur de **9 mètres minimum** appartenant au **même agriculteur que la parcelle concernée.**



Fiche technique n°2

INSTALLATION D'UNE BANDE ENHERBÉE ANTI-ÉROSION

- **Implantation** : avant le semis de la culture contiguë
- **Largeur minimale** : 9 mètres minimum continus
- **Composition** : graminées prairiales pures, mélange graminées-légumineuses ou céréales d'hiver.
- **la fauche** y est interdite avant le 1er juillet si elle est implantée après le 30 novembre de l'année précédente
- **Maintien**: min. jusqu'à la récolte de la culture principale



Pratiques spécifiques par culture

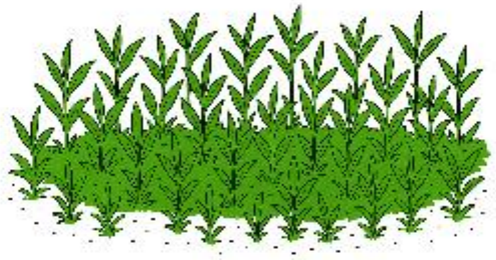


Pommes de terre et autres légumes sur butte	Points	
TCS* + Cloisonnement des interbuttes	4	Fiche technique n° 3 et 4
TCS* + Cloisonnement des interbuttes + Ensemencement des interbuttes ou des diguettes	6	Fiche technique n° 3, 4 et 6, 7
Travail de l'inter-butte avec une dent profonde	4	Fiche technique n° 5
Cloisonnement des interbuttes lors du dernier désherbage mécanique	5	Fiche technique n° 4
Rigolage + aménagement exutoire pour temporiser les flux *!Uniquement autorisé en classe 4*	4	Fiche technique n° 20

** TCS = non retournement du sol*

Labour et TCS :comprendre le calcul des points







Interculture longue= 4 pts

TCS OK

1/01/2027

1/02/2027

31/12/2027

Labour d'automne 2026

Compter les points des pratiques en cours de campagne de la DS (année civile)

Labour et TCS :comprendre le calcul des points







TCS NOK

1/01/2027

Labour d'hiver 2027

31/12/2027

Labour et TCS :comprendre le calcul des points

BCAE 6 « Couverture des sols minimale en vue d'éviter les sols nus dans les périodes les plus sensibles »

- L'agriculteur assure du **15 septembre au 15 novembre** une couverture végétale du sol sur 80 % de la superficie totale de terres arables de l'exploitation.

  ➔les parcelles classées 4, 5 ou 6 pour leur sensibilité à l'érosion doivent être **couvertes à 100 % jusqu'au 31 décembre**

Exemples d’itinéraire en pomme de terre







Interculture longue= 4 pts

Boite à outils d’implantation

TCS* + Cloisonnement des interbuttes	4
TCS* + Cloisonnement des interbuttes + Ensemencement des interbuttes ou des diguettes	6
Travail de l'inter-butte avec une dent profonde	4
Cloisonnement des interbuttes lors du dernier désherbage mécanique	5
Rigolage + aménagement exutoire pour temporiser les flux *!Uniquement autorisé en classe 4*	4

1/01/2027

1/02/2027

31/12/2027

Implantation en automne 2026 pour résultat au 1/1/27

Pratiques spécifiques par culture



BETTERAVES	Points	
Semis 45°	3	Fiche technique n° 8
TCS (pas de retournement)	4	Fiche technique n° 3
Culture associée *(avec céréale ou graminée)*	6	Fiche technique n° 9
Semis direct	9	Fiche technique n° 11
Strip-till	4	Fiche technique n° 12

Exemples d’itinéraire en betterave sucrière







Interculture longue= 4 pts

Boite à outils d’implantation

Semis 45°	3
TCS (pas de retournement)	4
Culture associée *(avec céréale ou graminée)*	6
Semis direct	9
Strip-till	4

1/01/2027

1/02/2027

31/12/2027

Implantation en automne 2026 pour résultat au 1/1/27

Compter les points des pratiques en cours de campagne de la DS (année civile)

Pratiques spécifiques par culture



CHICOREES, OIGNONS	Points
Semis 45°	3
TCS (pas de retournement)	4
Semis direct	9

→ Fiche technique n° 8

→ Fiche technique n° 3

→ Fiche technique n° 11

Exemples d'itinéraire en oignons (pratiques similaires pour la chicorée)

Bande anti-érosion = 1 pt







Interculture longue= 4 pts

Boite à outils d'implantation

Semis 45°	3
TCS (pas de retournement)	4
Semis direct	9

1/01/2027

1/02/2027

31/12/2027

Implantation en automne 2026 pour résultat au 1/1/27

Wallonie service public SPW

Compter les points des pratiques en cours de campagne de la DS (année civile)

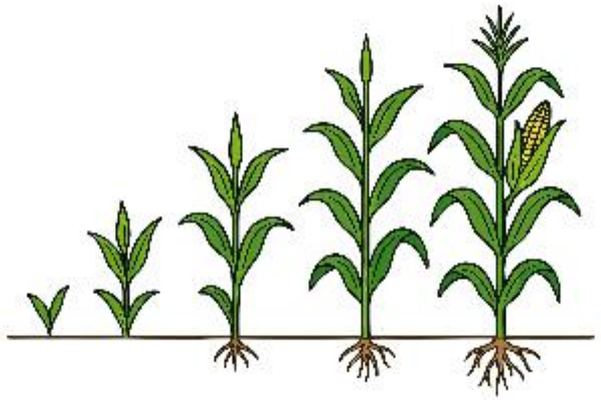
Pratiques spécifiques par culture



MAÏS ENSILAGE	Points	
Semis à 45°	3	Fiche technique n° 8
TCS (pas de retournement)	4	Fiche technique n° 3
Semis direct	9	Fiche technique n° 11
Sous-semis de l'interrang	6	Fiche technique n° 14
Strip-till	4	Fiche technique n° 12
Rouleau anti-érosion ou cultivateur hydro-rétenteur *(cloisonnement des inter-rangs)*	6	Fiche technique n° 15
Semis réparti	4	Fiche technique n° 16

Exemple d’itinéraire en maïs ensilage





Interculture longue= 4 pts

Boite à outils d’implantation

Semis à 45°	3
TCS (pas de retournement)	4
Semis direct	9
Sous-semis de l’interrang	6
Strip-till	4
Rouleau anti-érosion ou cultivateur hydro-rétenteur *(cloisonnement des inter-rangs)*	6
Semis réparti	4

1/01/2027

1/02/202

31/12/2027

Implantation en automne 2026 pour résultat au 1/1/27

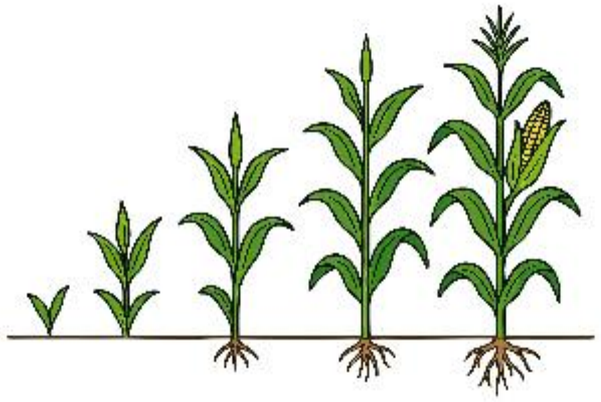
Pratiques spécifiques par culture



MAÏS GRAIN et MAÏS DOUX	Points	
Semis à 45°	3	Fiche technique n° 8
TCS (pas de retournement)	4	Fiche technique n° 3
Semis direct	9	Fiche technique n° 11
Sous-semis de l'interrang	6	Fiche technique n° 14
Strip-till	4	Fiche technique n° 12
Rouleau anti-érosion ou cultivateur hydro-rétenteur *(cloisonnement des inter-rangs)*	6	Fiche technique n° 15
Résidus non enfouis	4	Fiche technique n° 13

Exemples des pratiques en maïs (grain) pour la campagne 2027







Interculture longue= 4 pts

Boite à outils d'implantation

Résidus non-enfouis pour 2028

1/01/2027

1/02/2027

31/12/2027

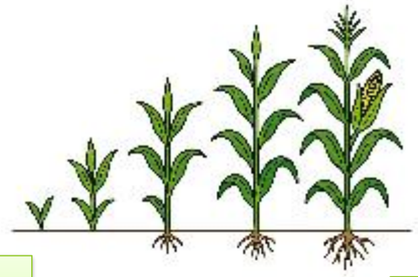
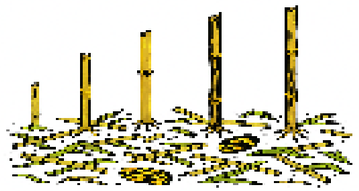
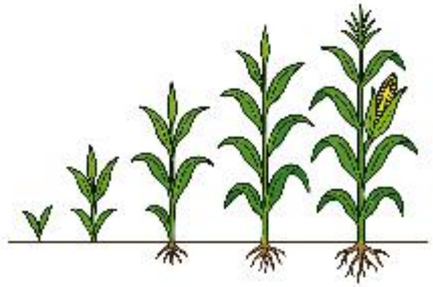
Implantation en automne 2026 pour résultat au 1/1/27

Semis à 45°	3
TCS (pas de retournement)	4
Semis direct	9
Sous-semis de l'interrang	6
Strip-till	4

Compter les points des pratiques en cours de campagne de la DS (année civile)

Exemples d’itinéraire de maïs grain en monoculture

2027 2028 2029


Interculture longue = 4 pts

Résidus non-enfouis = 4 pts

Boite à outils d’implantation

Interculture longue = 4 pts

1/01/2027 1/02/2027 31/12/2027 1/02/2028 31/12/2028

Implantation en automne 2026 pour résultat au 1/1/27

Semis à 45°	3
TCS (pas de retournement)	4
Semis direct	9
Sous-semis de l’interrang	6
Strip-till	4

Semis à 45°	3
TCS (pas de retournement)	4
Semis direct	9
Sous-semis de l’interrang	6
Strip-till	4

Exemples d'itinéraire de maïs grain en monoculture

2027 2028 2029

BCAE 7 « Rotation et diversification des cultures sur les terres arables»

Si votre exploitation ne satisfait pas aux exigences de **diversification** et doit respecter la **rotation des cultures**: dans le cas où l'agriculteur souhaite **cultiver du maïs sur la même parcelle plus de trois années** successives, il doit implanter **chaque année une interculture** ou culture secondaire (si autre groupe de culture) qui sera **maintenue au moins 3 mois.**

Implan
autom
résulta

gue

Sous-semis de l'interrang	6
Strip-till	4

Sous-semis de l'interrang	6
Strip-till	4

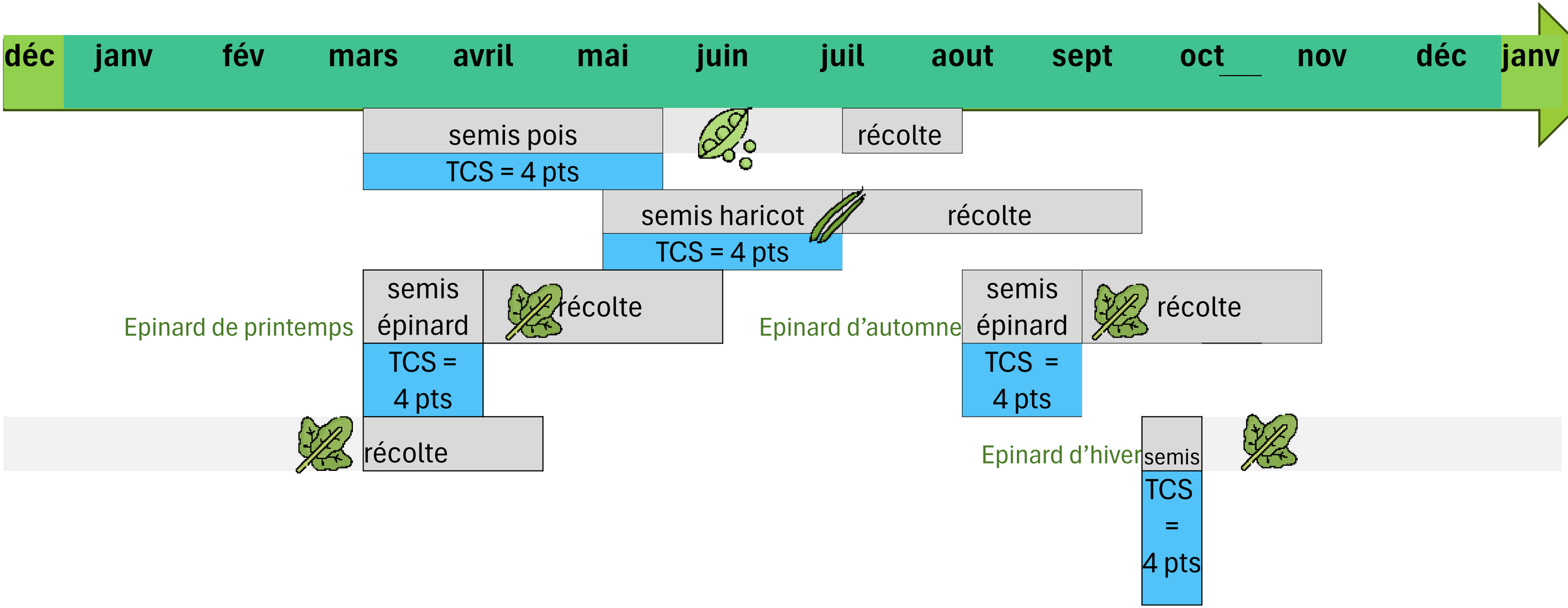
Pratiques spécifiques par culture



POIS/HARICOTS/EPINARDS	Points
TCS (pas de retournement)	4
Strip-till	4
Interculture relais	4

- TCS (pas de retournement) → Fiche technique n° 3
- Strip-till → Fiche technique n° 12
- Interculture relais → Fiche technique n° 18

Exemples d’itinéraire en légumes de plein champ



Exemple d’un pois (légumineuse) suivi d’un froment d’hiver

déc janv fév mars avril mai juin juil aout sept oct nov déc janv



Interculture lgue

Semis précoce

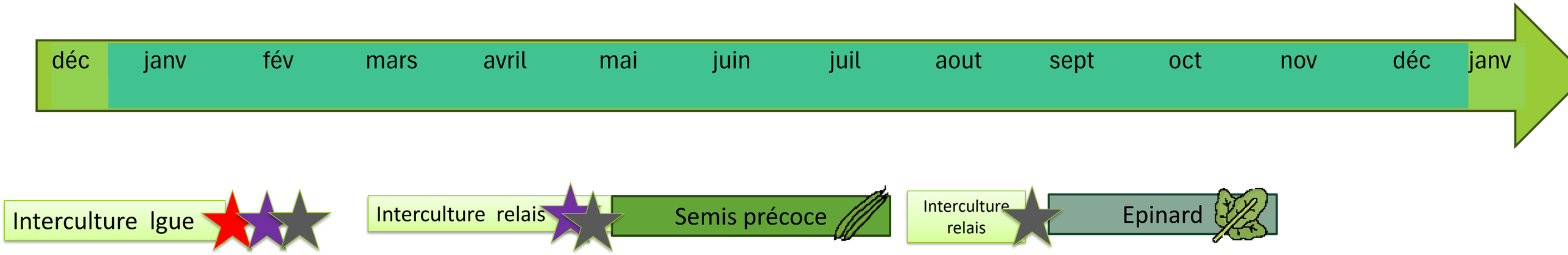
Interculture relais

Froment

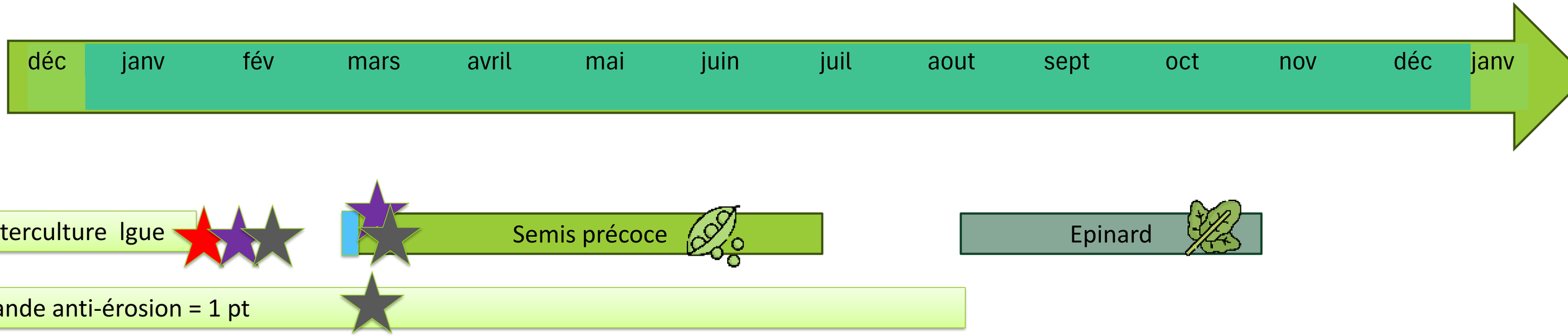
Exemple d’un pois (légumineuse) suivi d’un froment d’hiver

En zone vulnérable, le PGDA impose, après toute **culture de légumineuses récoltée avant le 15 août** et précédant un froment, l’implantation d’un couvert au plus tard le 1er septembre, maintenu jusqu’au 1er octobre. Cette interculture relais peut rapporter 4 points au titre de la boîte à outils BCAE 5.

Exemple d’un haricot précoce (culture principale) suivi d’un épinard tardif (secondaire)



Exemple d’un pois (culture principale) suivi d’un épinard d’automne(secondaire)



Pratiques spécifiques par culture



AUTRES LEGUMES (choux, hors oignons)	Points
TCS (pas de retournement)	4
Strip-till	4
Résidus non enfouis *(30% de couverture minimale)*	4
Houe rotative	6

- TCS (pas de retournement) → Fiche technique n° 3
- Strip-till → Fiche technique n° 12
- Résidus non enfouis (30% de couverture minimale) → Fiche technique n° 13
- Houe rotative → Fiche technique n° 19

Pratiques spécifiques par culture

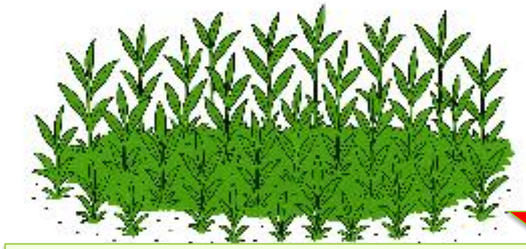


Céréales de printemps*	Points
TCS (pas de retournement)	5
Culture associée	9
Houe rotative	6
Semis à la volée	5

- TCS (pas de retournement) → Fiche technique n° 3
- Culture associée → Fiche technique n° 10
- Houe rotative → Fiche technique n° 19
- Semis à la volée → Fiche technique n° 17

**Le fait d'implanter une céréale de printemps donne déjà 2 points*

Exemple d’itinéraire de céréales de printemps







Interculture longue = 4 pts

Boite à outils d’implantation

Céréales de printemps = 2 points

1/01/2027

1/02/2027

31/12/2027

Implantation en automne 2026 pour résultat au 1/1/27

TCS (pas de retournement)	5
Culture associée	9
Houe rotative	6
Semis à la volée	5

Pratiques spécifiques par culture



LIN	Points
TCS (pas de retournement)	5

→ Fiche technique n° 3



AUTRES (sorgho, millet, quinoa, etc.)	Points
Interculture relais	4
TCS (pas de retournement)	4

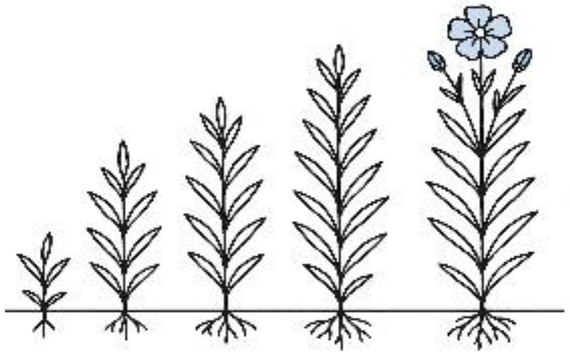
→ Fiche technique n° 18

→ Fiche technique n° 3

Exemple d’ itinéraire en lin de printemps







Interculture longue= 4 pts

TCS= 5 pts

1/01/2027

31/12/2027

Compter les points des pratiques en cours de campagne de la DS (année civile)

Fiches techniques téléchargeables sur le Portail de l'agriculture wallonne

Lutte contre l'érosion et le ruissellement - Portail de l'agriculture wallonne

Fiche technique n° 1

4 POINTS

INTERCULTURE LONGUE

DESCRIPTION DE L

Maintenir l'intercultur
minimum de l'année
unique.

TYPE DE CULTUR

Toutes cultures

INTÉGRAT
SYSTÈME

- **Implantation :** a
un type d'espè
définit ses pratiq
couverture effic
obligation de
janvier, sans co
aux moyens à me
- **Destruction :**
planifier minim
notamment selo
et le type de cu
- **Alternatives**
d'automne + in
pour maximise

En prolongea
exigences de
2023-2027 e

Plus d'info
l'agriculture

STRU

Fiche technique n° 4

4 POINTS

si cumulée aux TCS

Version du 28/01/2026

EDIWALL

CLOISONNEMENT DES INTERBUTTES

DESCRIPTION DE LA T

Le cloisonnement des interb
buttes de pommes de terre
diguettes de terre freinent
dans le sol et limitent le tran

TYPE DE CULTURE

Pommes de terre et autres
(5 points) ou en associatio

INTÉGRATION
SYSTÈME DE

- **Cultures concernée**
principalement pomm
zones à pente modér
- **Réalisation de la t**
après le dernier dé
créant des cloisons
- **Matériel** : adaptati
utilisation d'un ou
cloisons
- **Durée de maintie**
conventionnel, du
à l'arrachage en a

Fiche technique n° 3

4 À 6 POINTS

Version du 28/01/2026

EDIWALL

TECHNIQUE CULTURALE SIMPLIFIÉE (TCS)

DESCRIPTION DE LA TECHNIQUE

Les Techniques Cult
préparer le sol sa
labour. Le sol est t
de manière localisé

TYPE DE CULT

Toutes cultures

INTÉ
SYST

- **Moment d'in**
est réalisé e
manière l
l'automne
conditions
en place et l
- **Matériels**
dents, sous-
semoirs ada
- **Rotation**
efficaces lo
interculture
du sol

TCS selon la culture | Points

Fiche technique n° 14

6 POINTS

Version du 28/01/2026

EDIWALL

SOUS-SEMIS

DESCRIPTION DE LA TECHNIQUE

Le semis dans l'inter-rang de maïs consiste en l'implantation d'un couvert de graminées (p.ex. ray-grass, fétuque), de légumineuses (p.ex. trèfle) ou de plusieurs espèces en mélange, en décalage ou en même temps que le maïs.



Semis dans les interrangs du maïs : ray-grass à gauche et trèfle blanc à droite. Source : CIPF

TYPE DE CULTURE

Maïs grain et maïs ensilage

INTÉGRATION DANS LE SYSTÈME DE CULTURE

- **Période d'implantation :** au stade 6-7 feuilles du maïs, voire en même temps que le maïs si le couvert choisi est peu concurrentiel.
- **Méthodes :**
  - Semoir inter-rangs ou à disques.

OBJECTIFS DE LA PRATIQUE

- **Limiter le ruissellement et l'érosion**
- **Améliorer la portance** des machines et la structure du sol
- **Limiter le lessivage** hivernal de l'azote

t Environnement

Accompagnement des pratiques par les centres Pilotes

Récapitulatif des points d'attention

- ✓ Les pratiques de la boîte à outils s'appliquent à **la culture principale.**
- ✓ Les pratiques de la boîte à outils se comptabilisent par **année civile** (Déclaration de superficie)
- ✓ La **bande anti-érosion** en amont/en aval ou la surface enherbée adjacente à la culture doit être **déclarée par le même agriculteur**
- ✓ Les **bandes enherbées** ont une largeur de **9 mètres minimum**
- ✓ Les cultures « de printemps » implantées en automne **(ex. orge de brasserie)** sont **peu sensibles à l'érosion** (9 points) si **le couvert** est **suffisant au 1er janvier**

Récapitulatif des points d'attention

- ✓ Il est **possible de détruire les parties aériennes** de la pratique **« Interculture longue »** avant le 1er février sans toucher aux parties racinaires
- ✓ Pour obtenir les points des **TCS** pour l'implantation de la culture de printemps, **aucun labour** n'est autorisé **à partir du 1er janvier** (et jusqu'à la récolte)
- ✓ Un **labour** réalisé **à l'automne** avant l'implantation d'une interculture est **autorisé**
- ✓ Les **points** de la pratique **résidus non enfouis** sont **comptabilisés** l'année n+1 s'ils sont **maintenus jusqu'au 1er février** inclus

Documents et supports

agriculture.wallonie.be

1. Ruralité et Foncier
2. Ruralité
3. Protection des sols agricoles
4. Lutte contre l'érosion et le ruissellement



BCAE 5 : des exemples concrets pour comprendre et appliquer la boîte à outils - Portail de l'agriculture wallonne

Merci de votre attention



Cette présentation est un outil de vulgarisation et ne revêt aucune portée légale. Seuls les textes légaux publiés au Moniteur belge tiendront lieu de version officielle et définitive.